

<https://profdoc.iddocs.fr/spip.php?article81>

Des profs docs rattrapés par le passé

- Professeur documentaliste : métier -

Date de mise en ligne : mercredi 16 mai 2018

profdoc.iddocs.fr - prof' doc' - Creative Commons CC BY-NC-SA

Après une refonte de leur statut et une réécriture de leur circulaire de missions, on n'observe pas d'évolution notable dans la pratique professionnelle des professeurs documentalistes. Si les évolutions du statut et des missions ne sont pas profondes, elles ont tout de même une valeur certaine, elles auraient dû conduire à des chantiers institutionnels significatifs. Pourtant, on peut constater que l'accompagnement de cette réforme a été quasiment nul.

Dans une longue série, où nous en sommes à la 29e saison des *Profs docs, profs de choc*, depuis la création du CAPES en 1989, le spectateur peut ressentir une certaine lassitude à suivre l'alternance des avancées et des reculs. Les acteurs les plus nombreux voient la force des reculs, avec une période actuelle qui, comme entre 2004 et 2012, n'augure rien de favorable. Il peut être intéressant de revenir sur les évolutions les plus récentes, afin de mieux comprendre finalement, malheureusement, en quoi la stagnation globale de la profession est structurelle.

Résumé des épisodes précédents

Nous étions restés en 2017 sur une grande timidité à comprendre les enjeux didactiques et pédagogiques de l'éducation aux médias et à l'information (EMI), du côté ministériel, avec une impression de partir de zéro sans considération pour l'histoire des pratiques professionnelles en information-documentation [1]. Nous étions restés sur une réflexion sur les tiers lieux, comme un nouveau serpent de mer des six dernières années, en déconnexion avec les enjeux didactiques et pédagogiques de l'EMI [2].

Puis il y eut la nouvelle circulaire de missions, fin mars 2017 [3], nouveau souffle, avec des défauts, certes, d'importance, celui par exemple d'une politique documentaire globalisant l'ensemble des missions des professeurs documentalistes. Les qualités sont réelles, ainsi le respect de différents axes cohérents de mission, une reconnaissance d'un domaine d'enseignement en « information-documentation ». Fallait-il, au risque de l'absurde, avec l'institution de la politique documentaire, donner à *Canopé* un rôle d'accompagnement auprès de la profession, acté dès avant la circulaire [4] ? Sans doute la suppression courageuse de ce service plus ou moins public, qui puise dans les ressources de l'Éducation nationale en mettant en valeur son caractère autonome, aurait posé des soucis de réflexion institutionnelle, de nature éthique, pour organiser en interne, dans le Ministère, les quelques missions à en conserver, notamment la mission éditoriale. Le parti pris de « forcer » des pratiques professionnelles, de manière artificielle, dans une optique managériale curieuse, doit être sérieusement questionné, d'autant plus sur une politique documentaire dont quasiment personne ne veut, en regard d'une pratique et d'une histoire professionnelles [5].

Mais focalisons nous sur les aspects positifs de cette circulaire, ainsi cette articulation des missions et la mise en valeur de la mission pédagogique en information-documentation. C'est être naïf, très certainement, mais ce sont toutefois des textes existants, officiels, en appui pour chaque professeur documentaliste afin qu'il puisse exercer correctement son travail. Cette approche est le sens de publications des associations professionnelles, de quelques syndicats, au niveau national, quand ils proposent des documents pour accompagner cette réforme [6]. Quand nous aurions pu attendre également un tel travail d'accompagnement de la part de l'IGEN ou de la DGESCO, quand ce peut même être considéré comme un attendu, vis-à-vis de la hiérarchie, nous n'avons rien vu.

De là à penser qu'un changement de gouvernement était le bienvenu pour ces services, il n'y a qu'un pas qu'il serait sans doute trop aisé de franchir. Même si Jean-Michel Blanquer n'a pas contribué dans le passé à l'évolution, concrètement, du statut et des missions des professeurs documentalistes, gardons à l'esprit que l'actuel directeur de la DGESCO, Jean-Marc Huart, a participé activement, pendant le gouvernement précédent, à la réécriture de la

circulaire [\[7\]](#).

Malgré tous les doutes, alors qu'est ainsi arrivé un texte qui met en valeur l'enseignement de l'information-documentation pour tous les élèves, en maintenant voire augmentant l'ensemble des missions des professeurs documentalistes, on ne peut que supposer l'augmentation massive du recrutement par concours, de même que l'augmentation du nombre de professeurs documentalistes dans chaque établissement, en proportion du nombre d'élèves, de même que le maintien et le recrutement d'un corps d'aides documentalistes ou de bibliothécaires scolaires (les fameux *school librarians* aux côtés des *teacher librarians*) !

La saison 29

Que nenni ! Les postes en contrats aidés sont brutalement supprimés, avec des exemples propres à la méthode de cet employeur bien particulier qu'est l'État [\[8\]](#). Dans l'académie de Toulouse, on prévoit pour le privé qu'il n'y ait plus qu'un demi poste par établissement dans la plupart des cas [\[9\]](#). Au niveau national, le nombre de postes au concours baisse de près de 30 %, la deuxième plus forte baisse, après les arts plastiques, parmi les CAPES en 2018 [\[10\]](#).

Alors que les professeurs documentalistes peuvent légitimement estimer que chaque heure d'enseignement compte pour deux heures de service [\[11\]](#), on leur répond bien souvent que ce ne sont pas vraiment des heures d'enseignement, qu'ils ne sont pas vraiment enseignants, qu'ils n'ont certainement pas besoin d'aide... C'est une forme de *préquel* à la série, on revient à un statut, dans les mentalités, qui date parfois d'avant 1986 ou 1989. On peut même leur refuser d'assurer leur mission pédagogique, comme finalement ce qu'ils font serait transversal, d'autres peuvent très bien le faire aussi... Il est à noter qu'au niveau national, sur cette question, le silence et l'absence d'accompagnement sont de mise, en particulier de la part de la DGRH, direction générale des ressources humaines, au sujet du décompte des heures d'enseignement.

Comme il leur faut subir une communication à outrance, mais avec des moyens en baisse constante, les professeurs documentalistes voient passer des discours favorables à l'éducation aux médias et à l'information, mais sans aucune ambition concrète pour le développement de ces apprentissages. Reléguées à des projets éparses, qu'on sait épingleur pour faire joli, l'éducation aux médias et à l'information, ainsi que l'information-documentation, sont la nécessité gênante de nombreux acteurs de l'Éducation nationale.

Mais alors, quelle est la réponse pour développer tout de même cet enseignement, dans cette conjoncture défavorable ? On sait maintenant, après plus de trente ans, que les gouvernements de droite ne sont pas les premiers sur cette question, certes, mais les textes sont bien là, quelle que soit la manœuvre pour les éviter. Sur le terrain, on se débrouille, comme d'habitude, bien sûr. Mais l'institution, que propose-t-elle ?

Quand on aurait pu attendre un travail de fond sur les questions didactiques et pédagogiques associées à l'information-documentation, quand ce domaine est reconnu dans une circulaire, quand il a participé à la construction de l'éducation aux médias et à l'information en France, il n'en est rien, absolument rien. Il n'existe à l'heure actuelle toujours aucune ambition en la matière, malgré les lois. On préfère les vieilles recettes, travailler sur le lieu, sur le tiers lieu, sur l'attrait des élèves en transformant le lieu, sur l'ouverture collaborative avec une réflexion sur le lieu, sur les apprentissages informels et les projets ponctuels en étant créatifs au sujet du lieu... Il y a la lecture aussi, parce que c'est une priorité du président, au sujet des bibliothèques notamment, et que cela suppose donc de réfléchir encore et encore au lieu, à ses horaires d'ouverture... Le lieu, la lecture, le lieu [\[12\]](#). Quitte à laisser de côté les apprentissages info-documentaires, quitte à brandir un rapport de 2007 dans lequel l'IGEN explique que l'éducation aux médias est par nature transversale [\[13\]](#), et donc que... Ah mais, non, l'éducation aux médias n'est pas l'éducation aux médias et à l'information, non plus que l'information-documentation, mais on confond tout, c'est

tellement plus simple peut-être que de prendre le problème à bras le corps.

A l'Assemblée nationale le 8 mars 2018, devant la mission d'information sur l'école dans la société du numérique, présidée par le Député Bruno Studer, Elisabeth Schneider [14] a développé un discours intéressant sur le rôle des professeurs documentalistes : « il y a dans l'Éducation nationale un ensemble de professionnels qui sont donc effectivement les professeurs documentalistes, qui sont formés depuis un certain nombre d'années et dont on n'exploite pas les compétences, ce qui peut poser un certain nombre de questions, d'un point de vue de l'argent public, du temps passé, de l'énergie que consacrent des formateurs, de ce que consacre la Nation pour ces jeunes, et qui ne sont pas mis à contribution à hauteur de leur formation [...], avec cette situation paradoxale que je remarque dans ma propre académie, que je remarque quand je me déplace, c'est qu'on a des enseignants documentalistes qui vont être très sollicités pour intervenir au titre du *CLEMI*, qui vont intervenir au titre de *Canopé*, qui vont proposer leurs ressources, mais qui, dans leurs établissements, ne seront pas mis à contribution à hauteur de leur formation pour pouvoir éduquer, former les jeunes, sur ces questions-là » [15].

Que répond l'institution, déjà, avant toute conclusion de la commission, à ces remarques ? Elle donne sa tendance, lourde, à savoir la mise en valeur d'acteurs extérieurs, associations à but lucratif, qui interviennent dans les établissements scolaires, finalement pour faire le travail des professeurs documentalistes. On diminue dans beaucoup d'académies les formations disciplinaires ? On présente en contrepartie de telles associations. On brandit l'absence de moyens de l'État ? On présente en contrepartie de telles associations dont le coût sera pris en charge par les collectivités territoriales. On ne respecte pas la nécessité d'un recrutement à hauteur des enjeux ? On présente en contrepartie de telles associations, qui proposeront leur saupoudrage éducatif. Ce fut ainsi le cas lors du séminaire d'ouverture au *MOOC EMI 2018*, organisé par l'ENS Cachan, séminaire à comprendre ici comme la journée nationale des professeurs documentalistes. Sous le titre « Former et se former à l'EMI : enjeux et pratiques », on trouvera une EMI centrée *info-news*, avec une dizaine d'associations extérieures qui se présentent, entre six ou sept « projets », dans toute leur ponctualité, en outre une plateforme adidactique d'apprentissages en autonomie, derrière une première table ronde qui, comme d'habitude, revient sur la complexité de l'EMI, dans le programme du séminaire en tout cas, pour mieux la faire oublier ensuite [16].

On peut bien sûr imaginer que toutes et tous les professeurs documentalistes présents, IAN Documentation venant de chaque académie, formateurs CLEMI, ont toutes et tous d'une même voix crié au scandale ! Il est si bon de l'imaginer, quand d'autres en leur temps ont pu croire, moi avec, que les membres du jury du CAPES s'indigneraient de ces malheureuses tendances.

On peut croire sereinement après cela que l'arrivée de Jean-Marc Merriaux, ancien chef *Canopé*, à la DNE, direction du numérique pour l'éducation, service responsable de la documentation auprès du Ministère, ne sera pas pour changer quoi que ce soit [17].

Quel avenir pour la série ?

Si l'évolution des espaces et les moyens d'une promotion de la lecture sont deux sujets majeurs, ils ne peuvent pourtant devenir un prétexte pour minorer la première mission des professeurs documentalistes, assurer des apprentissages systématiques en information-documentation. Il ne s'agit sans doute pas d'un parti pris politique, comme ni l'IGEN ni la DGESCO n'ont à prendre ainsi parti. Il leur revient d'accompagner positivement les directives.

Mais pourquoi un tel zèle à ne pas accompagner la création par circulaire d'un domaine de l'information-documentation ? Pourquoi une insistance telle autour du lieu, au-delà de la ponctualité d'une orientation présidentielle autour de la lecture ?

Il pourra d'abord être rétorqué qu'il y eut un projet autour de l'EMI, par des TraAM, travaux académiques mutualisés, à partir de 2014. Toutefois le pilotage des TraAM est faible, les équipes sont choisies sur projet par la DNE, avec une commande qui reste légère, peu théorique, surtout pour la mise en valeur de projets autour du numérique et de l'innovation. Il en reste essentiellement la matrice EMI développée dans l'académie de Toulouse, à savoir une liste détaillée de compétences, avec des éléments de progression [18]. Si ce travail participe d'une réflexion globale sur l'EMI, orientée numérique en l'occurrence, il n'est pas ce qui est attendu en matière d'accompagnement didactique et pédagogique de la part de l'institution.

Afin de renouveler cet effort, dans une optique épistémologique et didactique, il faut sans doute comprendre pourquoi l'ambition est si faible. Pour l'année 2018/2019, les thèmes des TraAM Documentation sont d'une médiocrité détonante [19]. Avec le « CDI virtuel » d'une part, en Documentation, c'est en partie la mise en valeur de parcours autonomes de formation, qui peuvent être encore une réponse pragmatique à l'absence de recrutement. Et c'est la « pédagogie par le jeu », en EMI, entrée restrictive au possible, mais très efficace dans un domaine où qui veut peut aujourd'hui se proclamer spécialiste. Devant cette autre tendance, il n'est possible alors que de formuler des hypothèses qui toutes ne sont pas viables tant elles supposent des limites importantes au niveau institutionnel. On ne peut ainsi pas imaginer qu'il s'agisse d'un manque d'envie, d'un manque de compétence, d'une distanciation vis-à-vis des textes de cadrage, ou encore d'une forme de résignation politique à ne voir aucun moyen de mise en oeuvre en perspective.

Mais il serait pour la suite étonnant de croire au développement des apprentissages en ces domaines avec une éducation aux médias et à l'information sans réflexion didactique, en maintenant des confusions honteuses, historiques, associées à une mauvaise traduction, initialement, de la *media and information literacy*. Il serait étonnant de penser que l'information-documentation va s'exercer sans cadres pédagogiques. On peut supposer que le caractère transversal de l'EMI perdure, aussi inique que cette notion de transversalité soit en matière pédagogique, alors qu'il serait si juste de faire l'effort de penser en matière de complémentarités. Mais cette question de complémentarités supposerait d'avancer sur les facettes disciplinaires, sur les progressions par domaine, ce qui n'est *a priori* pas souhaité, pour aucune des raisons mentionnées ci-dessus donc.

Heureusement la saison 30 sera tout de même fêtée, à travers par exemple un Congrès national de l'APDEN. En outre, hors cadres institutionnels nombre de professeurs documentalistes heureusement continuent de travailler sur ces questions, de même que plusieurs chercheurs et plusieurs formateurs en ESPE. Mais ce travail collectif, complémentaire, on le voit, pèse finalement peu devant une absence de considération par la hiérarchie des professeurs documentalistes ou par les représentants choisis par l'institution parmi les professeurs documentalistes pour transmettre la bonne parole et pour répondre à des commandes pour le moins curieuses, dont les résultats sont peu visibles.

Conclusion

Entre évolutions structurelles et conjonctures, difficile de ne pas se perdre en hypothèses, en interprétations. Peut-être le sujet serait-il de l'ordre de l'équilibre entre les obligations et les libertés, et ce à tout niveau. Sans parler d'anarchisme institutionnel, on sait que les professeurs documentalistes sont aussi réticents, après tant d'années, à se voir imposer des cadres trop stricts. C'est une situation qui ne peut être que plaisante pour la hiérarchie, d'autant que localement cela lui permet de fixer des missions de manière arbitraire, par autorité et/ou par tradition, autour des manuels, de la gestion du matériel numérique, autour de la diffusion des ressources à vendre, en particulier par *Canopé*. Cette volonté de liberté, sur le terrain, au risque de pages web présentant des productions de macramé, permet finalement à la hiérarchie de continuer d'affirmer des choix d'orientation pour le moins curieux, à visage découvert.

Mais il serait trop facile de dénoncer quoi que ce soit sans relever les excuses du pragmatisme. La faute est collective, elle relève des syndicats, qui ne sont pas au clair avec la problématique des politiques de recrutements, elle relève des associations de parents d'élèves, qui ne veulent nationalement rien entendre à la nécessité d'apprentissages spécifiques qui ne sont pas de l'ordre de la sensibilisation ou de la programmation, concernant le numérique, elle relève des professeurs documentalistes eux-mêmes, éparpillés façon puzzle, ce n'est pas nouveau.

Il faut attendre un nouvel alignement des planètes pour envisager une quelconque amélioration. Cela suppose un redoux budgétaire, encore que, à moyens constants, il existe des solutions. Cela suppose une qualité différente des responsables nationaux, avec des inspecteurs spécifiques, avec des responsables spécialisés, au détriment de la transversalité. Cela suppose une exigence soutenue par la société civile, par les élus, avec certaines évolutions positives à ce niveau. De la patience et du courage, en somme.

[1] Conférence EMI 2017 : risettes et *reset*. In *profdoc.iddocs.fr* [en ligne], jan. 2017. Disponible sur : <https://profdoc.iddocs.fr/spip.php?article62>

[2] Durpaire et fils, ou la faim de l'Histoire. In *profdoc.iddocs.fr* [en ligne], mars 2017. Disponible sur : <https://profdoc.iddocs.fr/spip.php?article65>

[3] Disponible sur : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=114733

[4] On retrouve ainsi la notion, mais sans mention des professeurs documentalistes, dans le Décret n° 2014-1631 du 26 décembre 2014 relatif à l'organisation administrative, financière et territoriale de l'Établissement public de création et d'accompagnement pédagogiques dénommé « Réseau Canopé », disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029965540&categorieLien=id>

[5] On pourra lire à ce sujet : Professeur documentaliste, CDI et ouverture culturelle. Résultats de l'enquête. In *Apden.org* [en ligne], 2015. Disponible sur : <http://apden.org/Professeur-documentaliste-CDI-et.html>

[6] Prof Doc : un nouveau cadre réglementaire. In *Apden* [en ligne], juin 2017. Disponible sur : <http://apden.org/Prof-doc-un-nouveau-cadre.html>

[7] La question est aussi de savoir si l'on peut ou non croire aux bonnes intentions du Ministre, telles qu'énoncées aux députés sollicités par les associations professionnelles comme l'APDEN Limousin, l'APDEN Lyon et l'APDEN Nantes : Courrier aux députés élus. In *Apden Lyon* [en ligne], 2018. Disponible sur : <https://apden-lyon.fr/spip.php?article27> & L'Apden Nantes sollicite les élu-es (suite). In *Apden Nantes* [en ligne], 2018. Disponible sur : <http://apden-nantes.fr/2018/05/lapden-nantes-sollicite-les-elu%c2%b7es-suite/>

[8] Les contrats aidés d'aide documentaliste. In *profdoc.iddocs.fr* [en ligne], août 2017. Disponible sur : <https://profdoc.iddocs.fr/spip.php?article75>

[9] Professeurs documentalistes en colère. In *Ardep Languedoc-Roussillon* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.ardepr.fr/pages/professeurs-documentalistes-en-colere.html>

[10] Le rang est donné hors options pour lesquelles les taux ne sont pas significatifs, mais tout de même inquiétants. A ce sujet lire Capes et agrégation 2018 : la baisse du nombre de postes, discipline par discipline. In *Le Monde* [en ligne], 2017. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/campus/article/2017/12/04/capes-et-agregation-2018-la-baisse-du-nombre-de-postes-discipline-par-discipline_5224472_4401467.html

[11] MEN. Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré. In *Legifrance* [en ligne], 2014. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029390906&categorieLien=id>

[12] Parlant (très) rapidement de l'EMI, Didier Vin Datch s'attarde fortement sur ces deux thèmes : Rencontres internationales : compte rendu. In *Apden Lyon* [en ligne], mai 2018. Disponible sur : <https://apden-lyon.fr/spip.php?article29> On retrouve cette même tendance lors de la journée

académique en Ile-de-France : Ducrot Camille. Journée inter-académique des professeur.e.s documentalistes d'Ile de France 2018 : du CDI au Learning Center, mais où va l'Institution ? *In* Apden Créteil [en ligne], mai 2018. Disponible sur :

<https://apdencreteil.wordpress.com/2018/05/02/journee-inter-academique-des-professeur-e-s-documentalistes-dile-de-france-2018-du-cdi-au-learning-center-mais-ou-va-linstitution/>

[13] IGEN. IGAENR. Rapport n°2007-083. L'éducation aux médias. Enjeux, état des lieux, perspectives. Disponible sur :

http://pressealecole.fr/wp-content/uploads/2007/12/rapport_inspection_generale.pdf

[14] Maîtresse de Conférences en Sciences de l'information et de la communication, docteure en géographie, qualifiée en sciences de l'éducation et en SIC à l'ESPE de Basse-Normandie, Laboratoire Espaces des SOciétés, UMR 6590, Chargée de mission sur les usages du numérique, Responsable du parcours professeur documentaliste ESPE de Basse-Normandie, Membre du GRCDI, Groupe de Recherche sur la Culture et la Didactique de l'Information, Co-responsable du séminaire de recherche sur les usages juvéniles du numérique sous l'égide de la DNE

[15] Vidéo disponible sur : <http://apden.org/Mission-d-information-sur-l-ecole.html> Passage en minutes 28' à 38'.

[16] Hallucinant programme disponible sur : <http://emiconf.ens-lyon.fr/inscription>

[17] Compte rendu du Conseil des ministres du 27 avril 2018. Mesures d'ordre individuel. *In* Gouvernement.fr [en ligne], 2018.. Disponible sur :

<https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2018-04-27/mesures-d-ordre-individuel>

[18] En toute modestie : La matrice EMI, document de référence. *In* Site des enseignants documentalistes de l'académie de Toulouse [en ligne].

Disponible sur : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/documentation/la-matrice-emi-document-de-reference>

[19] TraAM Documentation et EMI 2108-2019 : appel à candidature. *In* Académie de Poitiers [en ligne], mai 2018. Disponible sur :

<http://ww2.ac-poitiers.fr/doc/spip.php?article756>